



UNE TAXE AFFECTÉE AUX POLITIQUES PUBLIQUES MARITIMES ET A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

750 sites

203 762

hectares sous la responsabilité
du Conservatoire du littoral

13%

du linéaire côtier préservé, soit

1 450 kms

Créé en 1975 cet Établissement public national est chargé de mener une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.

Principales missions :

- Acquisitions de terrains dont la valeur écologique, paysagère et patrimoniale justifie la mise en place d'un dispositif de protection et de gestion ;
- restauration et aménagements ;
- gestion des sites (animation et suivi avec collectivités ou associations).

#touslittoralistes!



Créée en 1968, en Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1970

Principales missions :

- Sauvetage en mer, effectué à partir des 214 stations et sur alerte des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage ;
- sauvetage littoral, en assurant la formation, la qualification et le suivi des nageurs sauveteurs qui surveillent les plages l'été sous la responsabilité des maires,
- missions de sécurité civile, effectuées par les sauveteurs bénévoles des centres de formation et d'intervention de la SNSM, dans le cadre de manifestations publiques nautiques ou terrestres ;
- prévention et sensibilisation du grand public à la sécurité, via l'organisation de conférences, de démonstrations, d'initiations, d'ateliers, etc.

9 030

bénévoles

+ 7 800

interventions en 2020

+28 000

personnes secourues
en 2020

72%

des déchets issus de la déconstruction des bateaux confiés à l'APER sont valorisés (recyclage, valorisation énergétique, réemploi...).

6032

déconstructions réalisées
de août 2019 à fin juillet 2022



Depuis 2018, l'APER est l'éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Écologique pour gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et de sport en fin de vie.

Informations utiles

- Créez dès à présent votre compte sur le site www.demarches-plaisance.gouv.fr grâce à FranceConnect ! Vous pourrez réaliser vos démarches en ligne : changement d'adresse, édition du certificat d'enregistrement, mutation de propriété...
- Pour toute question, veuillez consulter la foire aux questions (FAQ) sur <https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/faq>
- Pour toute question relative à la taxe : <https://www.mer.gouv.fr/la-taxe-annuelle-sur-les-engins-maritimes-usage-personnel>